

PROFIL ET PROCÉDURE DE NOMINATION

COACH NATIONAUX FÉDÉRAUX TOUTES DISCIPLINES

CODE DE DÉONTOLOGIE

2022 / 2024

A défaut d'entraîneurs nationaux professionnels permanents (cadres d'Etat ou salarié de droit privé), la FFESSM n'a pas d'autre choix que de s'appuyer sur des coach fédéraux bénévoles pour préparer son élite sportive et la relève dans les différentes disciplines de son champ délégataire. Ces derniers doivent être en capacité d'intervenir ponctuellement mais régulièrement sur une olympiade (s'inscrire dans la durée), de se déplacer avec les collectifs nationaux et les équipes de France lors des grandes échéances et d'accepter de se former pour renforcer leur capital compétences et leur crédibilité.

Ainsi, il est constitué dans chaque discipline un collectif de coach nationaux fédéraux (CNF), connus et reconnus pour leurs compétences, leurs qualifications, leur engagement à mettre en œuvre le projet fédéral de performance à moyen terme (olympiade).

Profil et compétences

Le CNF est un technicien et un pédagogue de très haut niveau dans sa discipline. Lucide et exigeant, il n'a qu'un objectif : amener un sportif ou une équipe à son meilleur niveau en vue des compétitions internationales officielles de référence que sont les championnats d'Europe, les championnats du Monde et les Jeux Mondiaux notamment.

Il participe à la définition du projet sportif incluant les aspects techniques, sportifs, associatifs et sociétaux à court (1 an) et moyen terme (olympiade) ainsi qu'à l'élaboration des règles de sélection en équipe de France en lien avec la Commission Nationale de la discipline concernée.

Il est garant du respect et de la bonne mise en œuvre de la stratégie fédérale de haut niveau. Il élabore la planification d'une préparation optimale, assure le suivi des sportifs en lien avec leurs entraîneurs de club et veille à développer leur potentiel.

Il participe de l'agrégation de compétences au sein de l'équipe d'encadrement pour entraîner et préparer au mieux les sportifs (optimisation de la performance dans tous les domaines : préparation physique et mentale, diététique, gestion du temps, tactique...)

Il contribue à désamorcer les conflits, ménage les susceptibilités lors des sélections et soutien les sportifs en cas d'échec.

Force de caractère, dynamique et persuasif, il est capable d'exalter les sportifs, de les amener à se dépasser.

Il doit savoir résister à la pression inhérente au monde de la compétition sportive.

Il participe à la mesure de l'efficacité des actions mises en place.

En acceptant la responsabilité d'un collectif, le CNF prend conscience du nécessaire esprit d'équipe et souscrit entièrement à cette philosophie et aux obligations de sa mission dans l'intérêt général et le « bien vivre ensemble ».

Il s'engage à respecter les principes d'éthique et de déontologie de la fédération dans le cadre de leur pratique de coach au service de la performance sportive à haut niveau dans les sports subaquatiques et de nage avec accessoires (cf. annexe 1). Son devoir d'exemplarité est de mise à tous moments, quelle que soit sa position et le contexte fédéral d'intervention.

Il favorise les échanges au sein de la Commission Nationale de la discipline concernée (identifie les thèmes de réflexion et les pistes de recherche susceptibles d'améliorer la prévention des risques, le suivi de l'entraînement et l'amélioration des performances dans le respect des réglementations en vigueur et notamment la prévention et la lutte contre le dopage) et s'engage à participer aux actions de formation interdisciplinaires mises en place par la fédération dans l'objectif de mutualiser les expériences et d'élever son niveau de vision, de réflexion et de compétences (colloque des acteurs de la performance, cycle de formation des coachs nationaux...).

Missions

Les CNF peuvent se voir confier des missions de :

- Coordonnateur des collectifs nationaux et des CNF de la discipline (ou manager) ;
- Coordonnateur adjoint des collectifs nationaux et des CNF de la discipline (ou manager adjoint) ;
- Coach principal d'un collectif national de sportifs (en fonction de chaque discipline et de sa structuration internationale) :
 - Homme / Femme (si la distinction s'impose) ;
 - Catégorie d'âge ou de niveau (Sénior, Junior, U24, U19, U16...)
 - Catégorie d'épreuve ;
- Coach adjoint d'un collectif national de sportifs ;
- Responsable d'une structure d'entraînement identifiée dans le PPF
- Responsable d'un dispositif de formation

Conditions minimales à satisfaire et qualifications requises :

- Coordonnateur :
 - Expérience : 2 saisons en tant que coach principal d'un collectif
 - MEF2 de la discipline
 - Juge / arbitre national 1^{er} degré de la discipline
- Coach principal d'un collectif ou responsable d'une structure d'entraînement :
 - Expérience : 1 saison en tant que coach adjoint
 - MEF2 de la discipline ou en formation (souhaité)
 - Juge / arbitre national 1^{er} degré de la discipline
- Coach adjoint :
 - Expérience : 4 saisons en tant qu'entraîneur dans un club formateur alimentant régulièrement les collectifs nationaux en sportifs à fort potentiel
 - MEF1 de la discipline
 - Juge / arbitre national 1^{er} degré

- Tous :
 - Permis B exigé
 - Maîtrise de l'informatique bureautique et des technologies de communication
 - Ne pas faire l'objet d'une sanction fédérale en cours d'application

Nomination / Révocation

Le coordonnateur du collectif des CNF d'une discipline est nommé par le DTN après avis du président de la Commission Nationale (*).

Les CNF sont identifiés et proposés au DTN par le coordonnateur du collectif après avis du président de la Commission Nationale (*). A défaut de coordonnateur, les CNF sont identifiés et proposés au DTN par l'adjoint au DTN en charge du Haut Niveau.

Le DTN valide les propositions de nomination des CNF et les soumet au président fédéral pour avis et officialisation de celles-ci par le Comité Directeur National.

La durée de la mission est limitée à 4 ans et prend fin à l'issue de l'olympiade (dernier jour de la saison sportive) quelle que soit la date de nomination. Elle peut être reconduite à chaque olympiade sans limite.

Le coordonnateur d'un collectif national peut demander la révocation d'un CNF au DTN à tout moment en cas de non-respect du projet mis en place collectivement, de non-respect du code d'éthique et de déontologie ou des règlements fédéraux en vigueur.

Un bilan sportif par collectif et championnat est conduit par le coordonnateur du collectif des CNF ou son représentant en présence du DTN, de son adjoint en charge du Haut Niveau et du président de la Commission Nationale (*) ou de son de représentant. A l'issue de ce bilan, le DTN peut décider de la révocation d'un CNF.

La révocation d'un CNF est soumise par le DTN au président fédéral pour avis et officialisation de celle-ci par le Comité Directeur National.

() L'avis et la présence du président de la CN (ou son représentant) a pour objectif d'assurer le lien entre le haut niveau et l'animation nationale de chaque discipline.*

Acte de candidature

Toute personne postulant à une fonction de CNF devra faire acte de candidature auprès du DTN et du coordonnateur de la discipline : renseigner une trame type de CV (cf. annexe 2).

La mixité sera encouragée. Chaque collectif CNF devra compter au moins une féminine dans ses effectifs.

L'intégration de jeunes coachs sera facilitée dans l'objectif d'assurer la relève générationnelle et la transmission des savoir-faire.

Formation continuée

La formation continuée des CNF est de la responsabilité de la Direction Technique Nationale. Deux types d'action sont programmées si possible annuellement :

- Une action commune à tous les collectifs de CNF (thématiques transversales et mutualisation des expériences entre disciplines du champ délégués)
- Une action spécifique à la discipline

Le responsable formation et, le cas échéant, le collègue des instructeurs des différentes commissions nationales concourent à la définition et la mise en œuvre du plan formation des CNF ainsi qu'à la définition des moyens et des conditions d'accès aux diplômes fédéraux par voie de VAE.

Encadrement des Équipes de France et des Sélections Nationales

Les coach principaux et adjoints des Équipes de France d'une discipline sont identifiés parmi les CNF de chaque discipline en fonction de leur expérience et de leur disponibilité pour assurer la mise en œuvre du programme de préparation des Équipes de France et l'encadrement des déplacements internationaux notamment lors des grandes compétitions.

Exceptionnellement, en cas de besoin, le DTN, après avis du coordonnateur du collectif des CNF ou, à défaut, du coach principal du collectif, peut faire appel ponctuellement à un entraîneur n'appartenant pas au collectif des CNF de la discipline.

Le coordonnateur des CNF et le coach principal d'un collectif participe au comité de sélection des sportifs qui sont proposés à la sélection en Équipe de France dudit collectif.

La durée de la mission d'un coach d'équipe de France est limitée à celle de la saison sportive considérée et du programme du collectif Équipe de France dont il a la responsabilité. Elle peut être reconduite d'une saison l'autre jusqu'à la fin de l'olympiade à l'issue du bilan sportif qui sera dressé.

La liste officielle des personnes qui composent l'équipe d'encadrement d'une Équipe de France est ratifiée annuellement par le DTN dès la sélection ou pré-sélection des sportifs qui composent chaque collectif Équipe de France.

ANNEXE 1 - CODE DE DÉONTOLOGIE DU COACH

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins (FFESSM)

Ce cadre déontologique repose sur des principes éthiques qui constituent les fondements et le socle d'une culture commune au service de la performance sportive à haut niveau dans les sports subaquatiques et de nage avec accessoires :

- Une vision de la performance sportive de haut niveau appréhendée comme moment singulier de création et d'expression conduisant à l'excellence sportive ;
- Une nécessaire recherche du « sens » dans l'action et en situation afin de résoudre les problèmes émergents ;
- Une perception globale et complexe des problématiques afin d'élargir les champs de vision et de croiser les regards.

ARTICLE 1 – ÊTRE COACH NATIONAL FEDERAL

Être coach national fédéral, c'est bénéficier au sein d'un collectif national ou d'une Équipe de France, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des sportifs qui, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide. Cette position doit conduire à promouvoir, à faire respecter et à défendre les valeurs de la République, du sport et de la fédération.

Être coach national fédéral, c'est agir dans l'intérêt général de la fédération, sans prise de position partisane ; c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs, en particulier des autres coachs et des sportifs extérieurs au groupe entraîné.

Être coach national fédéral, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un collectif national ou d'une Équipe de France et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations ou de communication avec les sportifs et d'agir avec empathie dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être coach national fédéral, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être coach national fédéral, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux sportifs.

Être coach national fédéral, c'est, au-delà de la formation sportive et humaine des sportifs, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS D'UN COACH NATIONAL FÉDÉRAL

Être exemplaire

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire et une attitude positive à l'égard :

- De la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins ;
- De toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs du développement des sports subaquatiques et de la nage avec accessoires français, mais aussi des sportifs, des coaches, des juges et arbitres et des dirigeants des fédérations étrangères, des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général ;
- Des représentants de l'État, des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

Je sais exercer mon devoir de réserve

Je fais bon usage des médias et particulièrement des réseaux sociaux

Avoir conscience de son rôle privilégié de guide et d'éducateur

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des sportifs et du rôle primordial qui est le mien dans la valeur d'exemple, de recherche du "bien vivre ensemble" et du « respect d'autrui » au sein de la fédération.

Je m'engage, dans ce but, à respecter et appliquer les règlements, à respecter l'intégrité physique et morale de tous les acteurs, à promouvoir les valeurs de la République, à développer les valeurs de solidarité, de tolérance, d'altruisme et l'esprit d'équipe.

Avoir une attitude loyale et respectueuse

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres coaches. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

Je respecte mon devoir de réserve ; je ne diffuse pas d'information stratégique relative à la préparation des Equipes de France et des collectifs nationaux qui pourraient servir les intérêts des équipes nationales concurrentes ;

Je n'opère pas d'actions commerciales ou partenariales à titre privé à l'occasion d'une action inscrite au programme d'une Équipe de France ou d'un collectif national.

Respecter les personnes

Conscient de ma position, je m'interdis d'exercer tout abus d'influence et reste dans le cadre défini par les engagements mutuels : j'accompagne le(s) sportif(s) vers leurs objectifs, en autonomie et en respect de leur libre-arbitre.

J'adapte mon intervention en fonction des étapes du développement du sportif. Je l'informe lorsque les problèmes mis en lumière dans le cadre de l'intervention sortent de mon champ de compétences et, le cas échéant, je l'oriente vers une personne ressource.

Je veille à ce que les sportifs placés sous ma responsabilité reçoivent un accompagnement et un soutien équitablement répartis en fonction des qualités et des besoins de chacun.

Être capable de maîtriser les relations affectives avec les sportifs

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée et de mon ascendant pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les sportifs et/ou d'autres acteurs et à éviter tout comportement incorrect.

Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs de la fédération et du sport français et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les sportifs des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

Avoir conscience de mon rôle dans la recherche et le développement des sports subaquatiques et de nage avec accessoires

Je possède des connaissances pratiques et théoriques que je suis capable d'expliquer. Je mets en œuvre l'ensemble de mes compétences et de mon expérience en fonction des besoins des sportifs, dans un but de performance en tenant compte du contexte dans lequel j'interviens.

Je mets régulièrement à jour mes connaissances sur l'entraînement, la relation avec les sportifs et leur environnement. J'ai une pratique réflexive régulière.

Je considère avoir le devoir de transmettre ces connaissances et cette expérience, par tous les moyens de communication à ma disposition et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités - à toute demande de participation à des stages de formation.

Nom / Prénom de l'ENF

Date

Signature

ANNEXE 2

TRAME TYPE D'ACTE DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE COACH NATIONAL FÉDÉRAL

DISCIPLINE :

ETAT CIVIL

(Joindre copie CNI / Passeport / carte SS)

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse courriel :

Situation familiale :

Profession :

N° de SS :

CLUB

Nom :

Licence :

Fonction au sein du club :

QUALIFICATIONS FÉDÉRALES ET D'ETAT

(Joindre copie des diplômes et de la carte professionnelle le cas échéant)

MEF1 (date d'obtention et n° de diplôme) :

MEF2 (date d'obtention et n° de diplôme) :

Juge/Arbitre national 1^{er} degré (date d'obtention et n° de diplôme) :

Juge/Arbitre national 2^{ème} degré (date d'obtention et n° de diplôme) :

Juge/Arbitre international (date d'obtention et n° de diplôme) :

Diplômes d'Etat (BP/BE/DE/DES) :

BAFA / BAFD :

Autres :

PARCOURS / EXPÉRIENCE

En tant que sportif (niveau / titres) :

-
-
-
-
-
-

En tant que manager, coach ou entraîneur de club :

-
-
-
-
-
-

En tant que juge / arbitre :

-
-
-

En tant que dirigeant :

-
-
-

RESPONSABILITÉ SOUHAITÉE / PROJET / DISPONIBILITÉ

Fonction :

Collectif ou catégorie :

Projet :

Disponibilité :

POINTS PARTICULIERS À SIGNALER

**A envoyer à la FFESSM à l'attention du DTN par courriel (dtn@ffessm.fr) ou par courrier :
24, quai de Rive Neuve 13284 Marseille cedex 07**